



Bulletin Officiel

N° 4103 Jeudi 10 Mai 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

ELECTEROSTAR (1)	2
ELECTEROSTAR (2)	2-3

AVIS DES SOCIETES COMMUNIQUE DE PRESSE

HEXABYTE	4-5
AMEN BANK	5

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE AGE	6
ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD AGE	7

PAIEMENT D'ANNUITE

EMPRUNT OBLIGATAIRE «Hôtel Houria 2000» *	8
EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »	8

PAIEMENT DE DIVIDENDES ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV	9
------------------------	---

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	9
ATTIJARI FCP CEA	9

TUNISIAN EQUITY FUND	10
----------------------	----

COURBE DES TAUX	10
------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	11-12
--	-------

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT - TUNINVEST-SICAR -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-03-2012
SICAV AXIS TRESORERIE
SICAV ENTREPRISE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société ELECTROSTAR SA pour la séance de bourse du jeudi 10 mai 2012 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société ELECTROSTAR SA reprendra le vendredi 11 mai 2012.

2012 - AC - 31

COMMUNIQUE DU CMF *

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Electrostar et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société a communiqué ce qui suit :

« Faisant suite à une sollicitation du Conseil du Marché Financier pour publier exceptionnellement les indicateurs financiers relatifs au mois d'avril 2012, nous vous communiquons ci-dessous l'évolution des indicateurs d'activité de la société ELECTROSTAR à fin avril 2012 :

(En TND)

Indicateurs	Cumul du 01.01 AU 30.04			Cumul du 01.01 AU 31.12		
	30/04/2011	30/04/2012	Variation	2010	2011	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	283 111	25 023 506	8739%	50 767 889 855	41 005 676 1 080	-19%
Investissements	421 488	319 442	-24%	277	540	26%
Engagements bancaires dont:	70 460 222	88 059 789	25%	69 246 761	73 136 562	6%
Engagements par signature	22 376 378	21 899 867	-2%	21 440	14 152	-34%
Crédit moyen terme	3 287 571	26 233 143	698%	3 760	17 845	375%
Escompte commercial et avances sur factures	13 032 153	15 716 915	21%	286	857	375%
	13 032 153	15 716 915		21 164	12 070	
				974	552	-43%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

- ✓ La société Electrostar a réalisé à fin avril 2012 un chiffre d'affaires de 25.023.506 TND, soit une hausse de 8739% par rapport à la même période de 2011. S'il est clair que les quatre premiers mois 2011 ne sont pas significatifs en matière de réalisations à cause des événements connus en Tunisie et le quasi arrêt de l'exploitation de l'entreprise durant cette période, il demeure important de préciser que le chiffre d'affaires réalisé durant les quatre premiers mois 2012 constitue un record depuis la création de l'entreprise. A titre indicatif, il est à signaler que le chiffre d'affaires réalisé durant les quatre premiers mois de l'année 2010 s'élève à 9.755.764 TND.

- Suite -

- ✓ Cette évolution significative s'explique principalement par les évènements suivants :
 - L'assainissement du marché notamment par la disparition des pratiques d'importations illégales.
 - Augmentation progressive du taux de pénétration des nouvelles marques introduites par ELECTROSTAR sur le marché (MIDEA, ARISTON,..).

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

Une augmentation des engagements bancaires de 25% par rapport aux quatre premiers mois 2011. Ceci étant, il y a lieu de noter que :

- ✓ L'encours de crédits à moyen terme a accusé une hausse de 22.946mD, et ce suite à la mise en place de la majorité des crédits de consolidation accordés par le système bancaire. Ceci étant, il y a lieu de signaler qu'il reste à débloquer un montant de 7.700mD de crédits de consolidation accordés par certaines banques de la place. Le produit de ces crédits sera dédié à la résorption de certains crédits de trésorerie.
- ✓ Une augmentation de l'encours d'escompte commercial de 21% suite à l'accroissement du chiffre d'affaires.

- **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien pour les quatre premiers mois de l'année 2012 pour la somme de 319mD».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

APPEL A CANDIDATURE

1. Objet :

La Société HEXABYTE s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits porteurs.

A cet effet, la société HEXABYTE invite les détenteurs de ses actions intéressés, à participer à cet appel à la candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine AGO qui se tiendra le mercredi 23 mai 2012 à 10 heures à l'Institut arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)

2. Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détiennent des actions avant l'augmentation du capital social par OPF.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus de 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels.

3. Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés doivent remplir les conditions énoncées à l'article 193 du Code des sociétés Commerciales.

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société HEXABYTE,
- Une copie de la CIN et une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter
- Une attestation du nombre d'actions de HEXABYTE détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte, ou par l'intermédiaire agréé mandaté.
- Le CV détaillé

4. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de HEXABYTE et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Bureau d'Ordre à l'Agence Hexabyte à Tunis située à sise au numéro 4, rue Ibn Bessam, El Menzah IV, 1004 Tunis, au plus tard le mardi 15 Mai 2012 (le cachet de la poste fait foi).
- La liste des candidatures répondant aux conditions retenue fera l'objet de publication sur le site www.hexabyte.tn ainsi qu'au bulletin officiel du conseil du marché financier et de la bourse de Tunis.
- Le dit représentant sera élu lors de la tenue de l'AGO du 23/05/2012, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

-FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom /Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce) :

Profession /activité :

Nombre d'actions détenues au 30/04/2012:

Formation académique du candidat PP ou du représentant de la PM:

Expérience au Poste d'Administrateur :

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Faisant élection de domicile au:

Candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires en qualité de membre du Conseil d'Administration par voie d'élection au Conseil d'Administration d'hexabyte

Déclare formellement sur l'honneur ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 464

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK
Siège social, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis –

Le Conseil d'Administration d'Amen Bank qui s'est réuni le jeudi 03 Mai 2012 en présence des commissaires aux comptes de la Banque a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale extraordinaire prévue le 31 mai 2012, les décisions suivantes :

- 1) Augmentation du capital de 22,25 millions de dinars répartie comme suit :
 - ✓ Incorporation des réserves pour 10 Millions de dinars et attribution d'une action gratuite pour 10 actions anciennes
 - ✓ Apport en numéraire de 12,25 Millions de dinars réservé à un partenaire stratégique étranger
- 2) Réduction du nominal de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

2012 - AS - 460

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
SIEGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA, TUNIS

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 14 MAI 2012.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet d'augmentation du capital, décide d'augmenter le capital de la banque de 126.560.000 dinars pour le porter de 124.300.000 dinars à 250.860.000 dinars, et ce, par l'émission de 25.312.000 actions nouvelles réparties comme suit:

- ✓ **Augmentation en numéraire d'un montant de 101.700.000 Dinars** par l'émission de 20.340.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **neuf (9) actions nouvelles souscrites pour onze (11) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars**, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission. La libération de ladite augmentation de capital se fera en deux tranches, soit :
 - La première moitié de l'augmentation à la souscription en 2012, ce qui revient à libérer 5,500 dinars par action (2,500 dinars représentant la moitié du nominal et 3,000 dinars la prime d'émission).
 - La moitié restante en 2013, ce qui revient à libérer 2,500 dinars par action représentant la moitié restante du nominal.

- ✓ **Augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 24.860.000 Dinars** par l'émission de 4.972.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et ce, en deux tranches comme suit :
 - Une première tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2012 à la date d'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.
 - Une deuxième tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2013 à la libération de la deuxième moitié de l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social :

1. les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires,
2. les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement,
3. le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer dans l'ordre les facultés ci-dessus mentionnés ou certaines d'entre elles seulement.

Cette résolution mise aux voix est votée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification de l'article- 6 des statuts de la Banque comme suit : « **Le capital social est fixé à la somme de 250.860.000 dinars divisé en 50.172.000 actions nominatives de cinq dinars chacune** ».

Cette résolution mise aux voix est votée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser aussi bien l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation ainsi que la modification des statuts de la Banque.

Cette résolution mise aux voix est votée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère à madame la Présidente Directrice Générale et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est votée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGE**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2012.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de 11.500.000 Dinars à 12.000.000 Dinars par incorporation des réserves d'un montant de 500.000 Dinars provenant d'un compte spécial d'investissement et l'émission de 500.000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'une action nouvelle gratuite pour 23 actions anciennes. La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation de cette augmentation du capital et d'en constater la réalisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Vu la décision d'augmenter le capital social, l'assemblée générale extraordinaire décide par conséquent de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

- le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS DE DINARS (12.000.000 DT), divisé en DOUZE MILLIONS D' ACTIONS (12.000.000 A) de nominal UN DINAR (1 DT) chacune, toutes nominatives entièrement libérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**EMPRUNT OBLIGATAIRE «Hôtel Houria 2000» ***

La Société Tunisienne de Banque, en sa qualité de banque garante de la tranche A de l'emprunt obligataire «**Hôtel Houria 2000**», porte à la connaissance des souscripteurs à ladite tranche que, concernant la dixième et dernière annuité dudit emprunt et pour la tranche dont elle assure la garantie, la banque s'est acquittée du paiement de sa quote-part du capital exigible et des intérêts y afférents, soit un montant de **529 793,750 D** et ce, par virement en date du 13 mars 2012, au profit de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF-, intermédiaire en bourse assurant le service financier de l'emprunt en question.

* Emprunt obligataire visé par le CMF sous le n°01-406 en date du 16/03/2001 ; Montant : 8 600 000 D. ; Durée : 10 ans dont 2 ans de franchise ; Taux d'intérêt : 7,3% brut l'an; Banques garantes à première demande : STB (Tranche A : 3 950 000 D.), BTK (Tranche B : 2 000 000 D), BTL (Tranche C : 1 600 000) et TQB (Tranche D : 1 050 000 D).

2012 - AS - 457

— *** —

PAIEMENT D'ANNUITES**EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'Emprunt obligataire « STB 2008/1 catégories B, C et D », que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories B, C et D, aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00%, relatif à l'échéance du 15 mai 2012, seront effectués à partir **du mardi 15 mai 2012**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

STB 2008/1 catégorie B :

Principal par obligation :	6,250	DT
Intérêt brut par obligation :	4,175	DT
Total brut par obligation :	10,425	DT

STB 2008/1 catégorie C :

Principal par obligation :	5,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,581	DT
Total brut par obligation :	9,581	DT

STB 2008/1 catégorie D :

Principal par obligation :	4,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,962	DT
Total brut par obligation :	8,962	DT

2012 - AS - 458

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

4,444 dinars, net par action

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 439

— *** —

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'investissement à capital variable

ATTIJARI VALEURS SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

2,267 dinars, net par action

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 440

— *** —

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'investissement à capital variable

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

22,396 dinars, net par action

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 441

— *** —

ATTIJARI FCP CEA
Fonds commun de placement

ATTIJARI GESTION société de gestion de **ATTIJARI FCP CEA** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

0,167 dinars, net par part

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 442

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN EQUITY FUND
Fonds Commun de Placement
Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^e étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA, société de gestion du FCP TUNISIAN EQUITY FUND informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **jeudi 31 mai 2012** :

**Un dividende net de
115,372 dinars par part**

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN EQUITY FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 463

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,717%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,789%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,820%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,861%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,902%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,933%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,984%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,025%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,056%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,107%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,137%	1 006,811
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,148%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,201%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,215%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,439%	1 022,089
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,728%	1 049,864
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,863%	1 067,763
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,199%	1 044,606
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,970
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,913
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,188
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,212
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,141
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,745
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,513

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,908	140,919		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,359	12,360		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,268	1,269		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,291	34,294		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,784	46,788		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,968	175,440		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	591,876	592,687		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,818	143,890		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,835	130,787		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,896	119,940		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,611	117,633		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,330	99,731		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,740	151,962		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,499	110,989		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,522	106,691		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 335,592	1 334,023		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 338,427	2 334,152		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,006	111,253		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,321	112,756		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,279	125,113		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 210,180	1 210,901		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	140,232	139,930		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,263	16,216		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 029,415	6 029,041		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 882,992	6 875,394		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,429	2,433		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,004	1,991		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,322	1,290		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,784	108,793
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,998	102,008
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,775	102,790
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	104,427	99,990
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	100,697	100,706
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,341	108,348
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,097	105,107
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,261	101,271
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,594	101,605
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,772	106,780
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,741	103,750
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,480	101,489
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	105,079	105,089
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,861	107,871
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,240	103,249
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,759	103,768
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,321	100,329
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,477	105,484
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,749	103,760
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,154	101,163

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,890	104,899
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,835	103,845
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,699	101,708
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,755	105,763
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,158	103,167
54	FCP SALAMMEIT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,620	10,621
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,865	104,875
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,143	101,152
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,746	102,812
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,723	76,641
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,674	157,473
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 601,460	1 582,928
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	-	113,852	114,627	114,482
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,342	115,212
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	98,839	99,131
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,632	16,644
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	279,561	280,999
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	46,829	46,872
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 630,587	2 634,018
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,277	84,306
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	61,056	61,126
70	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,836	104,032
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	115,982	116,214
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	110,733	111,177
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,892	11,893
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,068	13,076
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,186	17,178
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,794	17,814
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,224	13,044
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,951	10,927
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,644	10,631
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,542	10,537
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	130,926	130,938
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	130,168	130,539
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,151	11,163
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	125,017	125,481
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,561	21,666
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,415	100,323
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,253	101,235
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	96,647	96,689
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,782	99,779
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	120,325	120,266
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,269	146,729
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,430	11,388
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,695	124,686
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,617	119,489
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,144	105,927
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,692	105,437
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	187,097	187,260
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	166,653	166,605
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,927	144,955
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 176,800	10 153,550
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	217,986	216,325
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,155	143,660
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 636,405	1 638,555
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	114,877	114,785
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,509	99,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,197	121,206
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 295,434	10 253,456

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Karim Derouiche.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**(Montants exprimés en dinars)**

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		3 876 733	4 088 989
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)
	3	<u>3 016 633</u>	<u>3 228 889</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u><u>3 016 633</u></u>	<u><u>3 228 889</u></u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	611 329	246 623
Placements et autres actifs financiers	5	6 418 033	6 920 548
Liquidités et équivalents de liquidités	6	144 608	242
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u><u>7 173 970</u></u>	<u><u>7 167 413</u></u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>10 190 603</u></u>	<u><u>10 396 302</u></u>

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2 010</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		966 000	1 932 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		5 884 146	3 673 378
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 333 146</u>	<u>6 088 378</u>
Résultat de l'exercice		1 477 732	3 167 541
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u><u>8 810 878</u></u>	<u><u>9 255 919</u></u>
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	8	1 379 725	1 140 383
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>1 379 725</u></u>	<u><u>1 140 383</u></u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u><u>10 190 603</u></u>	<u><u>10 396 302</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	9	1 750 468	3 429 039
Autres revenus	10	79 935	283 308
Reprise sur provisions		-	140 181
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 830 403</u>	<u>3 852 528</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			

Charges nettes sur cession de titres	11	4 162	1 241
Diverses charges d'exploitation	12	347 129	678 404
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>351 291</u>	<u>679 645</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 479 112</u>	<u>3 172 883</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		450	(1 483)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 479 562</u>	<u>3 171 400</u>
Impôts sur les sociétés	13	(1 830)	(3 859)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 477 732</u>	<u>3 167 541</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	7	1 477 732	3 167 541
Ajustements pour :			
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	5	-	(140 181)
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(1 152 414)	(2 715 515)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(364 706)	237
Placements et autres actifs financiers	5	502 515	(1 580 829)
Autres passifs courants	14	239 342	527 682
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		702 469	(741 065)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	1 364 670	3 608 538
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	7	109 209	5 140
Décaissements affectés aux rachats par la société de ses propres actions		(99 982)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		1 373 897	3 613 678
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite à la réduction du capital	7	(966 000)	(2 898 000)
Distribution des dividendes	7	(966 000)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 932 000)	(2 898 000)
Variation de trésorerie		144 366	(25 387)
Trésorerie au début de l'exercice	6	242	25 629
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	144 608	242

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action

- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres de participation	(A)	3 327 909	3 491 440
Titres immobilisés		500 100	500 100
Créances immobilisées	(B)	48 724	97 449
		<u>3 876 733</u>	<u>4 088 989</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation	(C)	(860 100)	(860 100)
		<u>3 016 633</u>	<u>3 228 889</u>
Montant net			

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	3 491 440	
<u>Cessions de l'exercice</u>		
-		
* Société MEDIS	(138 303)	1 035 441
* Société IGL Industrie	(25 228)	116 973
	<hr/>	<hr/>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	<u>3 327 909</u>	<u>1 152 414</u>

B/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 48.724, contre D : 97.449 au 31 Décembre 2010, se rapportent au produit de cession des actions HYDROSOL .

C/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<u>Total</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2011***I- Titres de participation***

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	118 754	10.000	4.210	500 000	Souscription et actions gratuites	26.39%
* Société TUNISAVIA	296 673	10.000	3.799	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14.19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10.000	13.659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22.16%
* Société Hydrosol Fondation	7 801	100.000	28.983	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17.74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10.000	10.000	100 000	Souscription	6.67%
* Société TUNIFRESH	50	100.000	100.000	5 000	Souscription	1.72%
* Société SOMATRAL	14 271	10.000	28.005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	12.97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription	13.33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10.000	0.100	1	Rachat	0.03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.01%
* Société SOTUPA	72 347	5.000	4.147	300 000	Souscription et actions gratuites	8.41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	32 508	5.000	2.300	74 772	Souscription et actions gratuites	3.45%
				<u>3 327 909</u>		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10.000	10.000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10.000	10.000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 13)	235 732	235 336	(396)
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	-	(304 345)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 458	14 258	(200)
- Produits à recevoir	100 119	35 906	(64 213)
- Charges constatées d'avance	-	4 448	4 448
<u>Montant brut</u>	<u>920 310</u>	<u>555 604</u>	<u>(364 706)</u>
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>611 329</u>	<u>246 623</u>	

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées "HYDROSOL"	48 725	48 725	
- Actions	744	744	
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 275 582	4 698 474	422 892
* Amen Première	2 068 274	2 148 803	80 529
* Sicav Amen	16 180	15 597	(583)
* Sicav Amen Trésor	8 528	8 205	(323)
<u>Total</u>	<u>6 418 033</u>	<u>6 920 548</u>	<u>502 515</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Amen Bank	2 993	72
- Tunisie Valeurs	141 576	86
- Amen Invest	39	84
<u>Total</u>	<u>144 608</u>	<u>242</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Capital social (A)	966 000	1 932 000
- Réserve légale (B)	483 000	483 000
- Résultats reportés	5 884 146	3 673 378
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>7 333 146</u>	<u>6 088 378</u>
Résultat de l'exercice (1)	1 477 732	3 167 541
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u> (C)	<u>8 810 878</u>	<u>9 255 919</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	1,530	3,279

(A) : L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 jui 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action. Ainsi et au 31 Décembre 2011, le capital social est de DT : 966.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 1 dinar libérée en totalité.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	4 830 000	483 000	1 935 923	(4 841)	1 737 156	8 981 238
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 19 Mai 2010	(2 898 000)					(2 898 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2010			1 737 156		(1 737 156)	-
Vente des actions propres rachetées			299	4 841		5 140
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2010					3 167 541	3 167 541
Solde au 31 Décembre 2010	1 932 000	483 000	3 673 378	-	3 167 541	9 255 919
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 17 Juin 2011	(966 000)					(966 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Juin 2011			3 167 541		(3 167 541)	-
Distribution de dividendes			(966 000)			(966 000)
Actions rachetées				(99 982)		(99 982)
Vente des actions propres rachetées			9 227	99 982		109 209
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2011					1 477 732	1 477 732
Solde au 31 Décembre 2011	966 000	483 000	5 884 146	-	1 477 732	8 810 878

NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Etat, TVA à payer	6 199	5 984
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 572	198
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses Charges à payer (b)	1 124 248	888 590
- Créiteurs divers	5 706	5 611
<u>Total</u>	<u>1 379 725</u>	<u>1 140 383</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 1.112.370 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010 et 2011, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis

NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Dividendes des titres de participation	397 103	507 281
- Dividendes des titres Sicav	76 474	66 197
- Plus values sur cession de titres de participation (Voire Note 3)	1 152 414	2 715 515
- Plus values sur titres Sicav	124 477	140 046
<u>Total</u>	<u>1 750 468</u>	<u>3 429 039</u>

NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Intérêts des comptes courants	867	989
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
- Revenus des créances	9 419	247 319
- Plus values de cession de titres cotés	34 649	-
<u>Total</u>	<u>79 935</u>	<u>283 308</u>

NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	3 356	1 241
- Moins values de cession sur titres cotés	806	-
<u>Total</u>	<u>4 162</u>	<u>1 241</u>

NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	299 144	617 633
- Publicités, publications, relations publiques	4 168	6 244
- Frais de négociation des titres	19 626	16 649
- Services bancaires et assimilés	292	146
- Jetons de présence	12 000	13 000
- T.C.L	3 661	7 718
- Cotisations et dons	3 000	2 000
- Autres charges	5 238	15 014
<u>Total général</u>	<u>347 129</u>	<u>678 404</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 271.844, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 octobre 1995

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Bénéfice comptable	1 479 562	3 171 400
A déduire		
- Dividendes	(473 577)	(573 478)
- Plus values sur cessions de titres	(1 152 414)	(2 715 515)
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(94 867)	(91 314)
- Reprise sur provisions	-	(140 181)
A réintégrer		
- Moins values sur cessions de titres SICAV	806	1 536
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	91 314	115 036
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>(149 176)</u>	<u>(276 552)</u>
Impôt au taux de 35% <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<u>1 830</u>	<u>3 859</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(235 336)	(236 764)
- Retenues sur placements et autres	(2 226)	(2 431)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(235 732)</u>	<u>(235 336)</u>

NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Total des autres passifs courants 2011	1 379 725	-
- Total des autres passifs courants 2010	(1 140 383)	1 140 383
- Total des autres passifs courants 2009	-	(846 702)
- Intérêts sur cessions titres	-	234 001
<u>Total</u>	<u>239 342</u>	<u>527 682</u>

NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	(48 724)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2010	97 449	(97 449)
- Total créances immobilisées au 31/12/2009	-	146 174
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	(48 725)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2010	48 725	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2009	-	48 724
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2009	-	615 930
- Cessions des actions MEDIS	1 173 744	1 377 885
- Cessions des actions LAND'OR	-	1 800 000
- Cessions des actions IGL	142 201	-
- Intérêts sur cessions titres	-	(234 001)
<u>Total</u>	<u>1 364 670</u>	<u>3 608 538</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2011**

Messieurs les Actionnaires, de la Société TUNINVEST-SICAR

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 19 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.190.603 et un bénéfice net de D : 1.477.732, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

Opinion

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 avril 2012

DELTA CONSULT

Karim DEROUCHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs les Actionnaires, de la Société TUNINVEST-SICAR

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

♦ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2011. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 271.844 réparti en partie fixe et partie variable pour respectivement D : 32.849 et D : 238.995.

La partie variable ne sera payée qu'à la clôture définitive du contrôle fiscal.

♦ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2011, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 11 avril 2012

DELTA CONSULT

Karim DEROUCHE

**SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/03/2012**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes d'AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2012.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 mars 2012, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 27 Avril 2012

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

**BILAN ARRETE AU 31-03-12
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
ACTIF				
AC1- Portefeuille-titres	3.1	30 153 484	28 681 717	28 918 365
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 576 120	1 858 685	1 327 036
Obligations et valeurs assimilées		28 577 364	26 823 032	27 591 329
AC2- Placements monétaires et disponibilités		10 097 893	9 321 662	6 842 848
Placements monétaires	3.3	10 151 023	2 108 878	5 614 891
Disponibilités		-53 130	7 212 784	1 227 957
AC4- Autres actifs		9 852	25 517	3 132
TOTAL ACTIF		40 261 229	38 028 896	35 764 345
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs		38 321	41 020	34 900
PA2- Autres créditeurs divers		39 127	46 507	39 513
TOTAL PASSIF		77 448	87 527	74 413
ACTIF NET				
CP1- Capital	3.5	38 477 269	36 569 458	34 429 612
CP2- Sommes distribuables		1 706 512	1 371 911	1 260 320
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 408 734	1 160 101	257
b - Sommes distribuables de l'exercice		297 778	211 810	1 260 063
ACTIF NET		40 183 781	37 941 369	35 689 932
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		40 261 229	38 028 896	35 764 345

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2012 au 31-03-12
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-12 au 31-03-12	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Exercice clos le 31/12/2011
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2	330 967	307 178	1 864 805
Dividendes		-	-	539 729
Revenus des obligations et valeurs assimilées		330 967	307 178	1 325 076
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	57 681	44 633	207 938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		388 648	351 811	2 072 743
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-87 477	-96 941	-408 228
REVENU NET DES PLACEMENTS		301 171	254 870	1 664 515
CH-2 Autres charges	3.7	-15 673	-15 102	-62 300
RESULTAT D'EXPLOITATION		285 498	239 768	1 602 215
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		12 280	-27 958	-342 152
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		297 778	211 810	1 260 063
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-12 280	27 958	342 152
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-19 141	12 582	-28 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 796	88 796	-151 133
RESULTAT NET DE LA PERIODE		279 153	341 146	1 422 098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-12 au 31-03-12
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Exercice clos le 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	279 153	341 146	1 422 098
Résultat d'exploitation	285 498	239 768	1 602 215
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 141	12 582	-28 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 796	88 796	-151 133
Frais de négociation	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-1 470 421
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 214 696	2 531 948	669 980
a / Souscriptions	28 480 388	28 888 875	123 358 725
Capital	27 358 025	27 921 096	119 952 804
Régularisation des sommes non distribuables	-3 123	18 447	-287 985
Régularisation des sommes distribuables	1 125 486	949 332	3 693 906
b / Rachats	-24 265 692	-26 356 927	-122 688 745
Capital	-23 303 614	-25 427 093	-119 382 360
Régularisation des sommes non distribuables	2 714	-31 852	339 788
Régularisation des sommes distribuables	-964 792	-897 982	-3 646 173
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 493 849	2 873 094	621 657
ACTIF NET			
en début de période	35 689 932	35 068 275	35 068 275
en fin de période	40 183 781	37 941 369	35 689 932
NOMBRE D'ACTIONS			
en début de période	332 831	327 337	327 337
en fin de période	372 025	351 357	332 831
VALEUR LIQUIDATIVE	108,014	107,985	107,231
TAUX DE RENDEMENT	2,93%	3,23%	3,17%

**AXIS TRESORERIE SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-12**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en bons de trésor sont évalués à leur coût. Il est à signaler que la SICAV procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-12 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 30 153 484 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/12	% de l'actif net
TITRES OPCVM	55 104	1 507 251	1 576 119	3,92%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	103 510	0,26%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	561 883	1,40%
GO SICAV	2 301	237 049	237 887	0,59%
SANADETT SICAV	6 203	670 025	672 839	1,67%
Obligations et valeurs assimilées	202 150	27 482 240	28 577 365	71,12%
Emprunts d'Etat	11 250	11 619 550	11 848 691	29,49%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 917 284	4,77%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 121 872	2,79%
BTA_6.75_07/2017	1 900	2 014 440	2 074 638	5,16%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 561 060	6,37%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 096 509	2,73%
BTA_5.6_08/2022	3 100	2 983 610	3 077 328	7,66%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 414 039	8,50%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 414 039	8,50%
Emprunts de sociétés	186 200	12 995 190	13 314 635	33,13%

AB 2011-1_10A_26092011	10 000	1 000 000	1 025 067	2,55%
AB_10A_29/01	1 000	50 000	50 330	0,13%
AB_20A_21/05	3 000	255 000	267 329	0,67%
AB09/B_15A_30/09	5 000	433 300	441 388	1,10%
AB2010_15A_31/08	7 000	653 310	667 493	1,66%
ATB_10A_25/05	2 000	120 000	123 716	0,31%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 031 464	2,57%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	448 000	466 522	1,16%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	100 000	103 040	0,26%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	40 000	41 745	0,10%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	300 000	311 974	0,78%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	180 000	181 875	0,45%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	240 000	245 622	0,61%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 008 055	2,51%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	505 329	1,26%
BTE2009_10A_15/09	5 000	400 000	409 134	1,02%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	80 000	80 365	0,20%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	220 000	225 722	0,56%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	100 000	100 554	0,25%
HL08/1_5A_12/05	3 000	120 000	125 882	0,31%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	80 000	83 217	0,21%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	80 000	83 217	0,21%
STB08/2_16A_18/02	10 000	812 500	817 464	2,03%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	250 000	259 301	0,65%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	500 000	510 079	1,27%
TL07/1_5A_28/10	5 000	100 000	100 909	0,25%
UF08_5A_14/03	7 000	140 000	140 359	0,35%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	160 000	160 955	0,40%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 293 080	3 395 615	8,45%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	270 000	278 942	0,69%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	70 000	71 971	0,18%
TOTAL	257 254	28 989 492	30 153 484	75,04%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	du 01-01-12 au 31-03-12	du 01-01-11 au 31-03-11	du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des titres OPCVM	-	-	539 729
Revenus des BTA	143 471	111 020	528 533
Revenus des BTZ	43 487	40 423	167 832
Revenus des obligations de sociétés	144 009	155 735	628 711
Total	330 967	307 178	1 864 805

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-12 à 10 151 023 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/12	% actif net
Billets de Trésorerie	4 099 621	4 135 063	10,29%
CIL_1000_4.730%_90J_20012012	990 650	998 130	2,48%
SERV_1200_7%_9M_1	1 151 272	1 151 982	2,87%
SERV_500_6,70%_01062011	474 493	495 748	1,23%
STEQ_500_7%_180J_18012012	486 473	492 034	1,22%
UFACTOR_1000_4.92_30J_28032012	996 733	997 169	2,48%
Dépôt à terme	6 000 000	6 015 960	14,97%
ABC_500_05032012	500 000	501 205	1,25%
ATB_2500_3.42_90J_16022012	2 500 000	2 508 550	6,24%
ATB_3000_3.58_30J_06032012	3 000 000	3 006 205	7,48%
TOTAL	10 099 621	10 151 023	25,26%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des billets de trésorerie	30 163	28 341	111 077
Revenus des autres placements monétaires	27 518	16 292	57 103
Revenus compte courant rémunéré	-	-	39 758
Total	57 681	44 633	207 938

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 4 493 849 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	4 047 657
Variation de la part Revenu	446 192
Variation de l'Actif Net	4 493 849

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant:	34 429 612
Nombre de titres :	332 831
Nombre d'actionnaires :	626

Souscriptions réalisées

Montant:	27 358 025
Nombre de titres émis :	264 470
Nombre d'actionnaires nouveaux :	43

Rachats effectués

Montant:	23 303 614
Nombre de titres rachetés :	225 276
Nombre d'actionnaires sortants :	74

Capital au 31-03-2012

Montant:	38 484 023 *
Nombre de titres :	372 025
Nombre d'actionnaires :	595

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2012 au 31/03/2012.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	38 484 023
Variation des + ou- values potentielles	-19 141
Plus values réalisés sur cession de titres	12 796
Régularisation des SND	-409
Capital au 31/03/2012	38 477 269

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du premier trimestre 2012 s'élève à 87 477 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	86 006
Rémunération du dépositaire	1 471
Total	87 477

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Montant
Rémunération du CAC	1 918
Redevance CMF	9 556
TCL	817
Frais de publicité	1 382
Charges diverses	2 000
Total	15 673

**SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/03/2012**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 faisant ressortir un total de 42 037 163 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 326 462 DT et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 41 922 077 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit Permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Le commissaire aux comptes :
Mourad FRADI
Tunis, le 28 avril 2012

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2012

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
ACTIF				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		31 503 089	33 120 662	34 351 497
Titres OPCVM		968 238	970 454	960 613
	3.1	32 471 327	34 091 116	35 312 110
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	4 494 672	6 967 977	4 978 582
Disponibilités	3.3	5 071 164	3 707 086	4 694 441
		9 565 836	10 675 063	96 730 223
<u>Créances d'exploitations</u>				
<u>Autres actifs</u>				
TOTAL ACTIF		42 037 163	44 766 179	44 985 133
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	111 026	113 958	112 945
Autres créditeurs divers		4 060	4 255	4 228
TOTAL PASSIF		115 086	118 213	117 173
Capital	3.6	40 322 698	42 824 128	43 464 239
Sommes distribuables	3.5	1 599 379	1 823 838	1 403 721
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 302 000	1 477 586	
Sommes distribuables de l'exercice		297 379	346 252	1 403 721
ACTIF NET		41 922 077	44 647 966	44 867 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 037 163	44 766 179	44 985 133

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		370 472	392 331	1 572 026
Dividendes				33 859
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	370 472	392 331	1 537 014
Autres revenus				1 153
Revenus des placements monétaires	4.2	70 795	94 530	337 669
<i>Total des revenus des placements</i>		441 267	486 861	1 909 695
Charges de gestion des placements	4.3	<111 026>	<113 958>	<449 014>
Revenu net des placements		330 241	372 903	1 460 681
Autres produits				
Autres charges	4.4	<12 403>	<12 959>	<50 410>
Résultat d'exploitation		317 838	359 944	1 410 271
Régularisation du résultat d'exploitation		<20 459>	<13 692>	<6 550>
Sommes distribuables de la période		297 379	346 252	1 403 721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 459	13 692	6 550
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		7 570	19 421	95 145
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 125	20 437	<45 854>
Frais de négociation		<71>		<325>
Résultat net de la période		326 462	399 802	1 459 237

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		326 462	399 802	1 459 237
Résultat d'exploitation		317 838	359 944	1 410 271
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 570	19 421	95 145
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 125	20 437	<45 854>
Frais de négociation		<71>		<325>
<u>Distributions de dividendes</u>				<1 544 530>
<u>Transactions sur le capital</u>		<3 272 345>	<1 500 963>	<795 874>
Souscriptions		9 983 239	15 296 791	54 932 573
Capital		9 635 539	14 730 736	53 319 040
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		888	1 242	36 368
Régularisation des sommes distribuables		346 812	564 813	1 577 165
Rachats		<13 255 584>	<16 797 754>	<55 728 447>
Capital		<12 785 199>	<16 169 722>	<54 129 027>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<1 393>	169	<32 953>
Régularisation des sommes distribuables		<468 992>	<628 201>	<1 566 467>
<u>Variation de l'actif net</u>		<2 945 883>	<1 101 161>	<881 167>
<u>Actif net</u>				
En début de période		44 867 960	45 749 127	45 749 127
En fin de période		41 922 077	44 647 966	44 867 960
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		428 659	436 657	436 657
En fin de période		397 596	422 448	428 659
<u>Valeur liquidative</u>		105.439	105.689	104.671

Notes aux états financiers trimestriels

ARRETES AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE SA est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/03/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	255 000	267 329	0,64%
AIL 2007	4 000	80 000	81 274	0,19%
AIL 2008	13 000	520 000	533 679	1,27%
AIL 2009/1	11 000	440 000	442 376	1,05%
AIL 2010/1	2 000	160 000	166 591	0,40%
AIL 2011/1	10 000	1 000 000	1 042 607	2,48%
AIL 2012/1 F	5 000	500 000	501 052	1,19%
AMEN BANK 2006	11 880	594 002	597 511	1,42%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	186 660	190 301	0,45%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	400 000	410 027	0,98%
ATB 2007/1 A	2 000	120 000	123 617	0,29%
ATB 2007/1 D	2 000	168 000	174 473	0,42%
ATL 2006/1	5 000	200 000	208 269	0,50%
ATL 2007/1	2 000	40 000	41 216	0,10%
ATL 2008/1	3 000	120 000	125 234	0,30%
ATL 2009	10 000	600 000	623 948	1,48%
ATL 2010/1	5 000	400 000	410 833	0,98%
ATL 2010/2 TV	10 000	1 000 000	1 008 680	2,40%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	201 311	0,48%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 034 120	2,46%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	857 140	863 013	2,05%
BH 2009	5 000	500 000	505 329	1,20%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	300 000	303 385	0,72%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	2 166 516	2 267 787	5,39%
BTE 2010 A	1 500	135 000	137 319	0,33%
BTE 2010 B	3 500	332 500	340 877	0,81%
BTK 2009 CAT.D	1 500	135 000	135 604	0,32%
CIL 2005/1	2 500	50 000	51 301	0,12%
CIL 2007/1	5 000	100 000	101 151	0,24%
CIL 2007/2	3 000	60 000	60 332	0,14%
CIL 2008/1	7 000	280 000	288 593	0,69%
CIL 2009/1	4 000	240 000	247 386	0,59%

CIL 2009/2	5 000	300 000	307 014	0,73%
CIL 2009/3	3 000	180 000	181 301	0,43%
CIL 2010/1	7 500	600 000	616 938	1,47%
CIL 2010/2	4 000	320 000	325 639	0,77%
CIL 2011/1 TF	4 000	320 000	321 770	0,77%
CIL 2011/1 TV	9 000	720 000	722 961	1,72%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 030	0,48%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	383 464	385 243	0,92%
HANNIBAL LEASE	2 000	80 000	83 921	0,20%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	120 000	124 825	0,30%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	120 000	124 825	0,30%
PANOBOIS 2007	2 000	160 000	168 115	0,40%
SIHM 2008	2 000	160 000	164 521	0,39%
STB 2008/2	3 000	243 750	245 239	0,58%
TL 2007/1	10 000	200 000	202 728	0,48%
TL 2008/1	3 600	144 000	149 647	0,36%
TL 2008/2	3 000	120 000	122 148	0,29%
TL 2008/3	3 000	120 000	121 108	0,29%
TL 2009/2	8 000	480 000	480 162	1,14%
TL 2010/2	6 000	480 000	487 670	1,16%
TL 2011/1 F	7 000	700 000	726 042	1,73%
TL 2011/3 F	9 000	900 000	907 250	2,16%
TL SUB 2010 TV	4 000	320 000	321 041	0,76%
TL SUBORDONNE 2007	10 000	200 000	207 497	0,49%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	204 000	208 762	0,50%
UIB 2009/1 TR B	5 000	433 300	447 820	1,07%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 350 000	1 394 709	3,32%
UIB 2011/1 TR B	4 000	400 000	412 063	0,98%
UIB 2011/2	6 000	600 000	604 797	1,44%
UNIFACTOR 2008	4 000	80 000	80 205	0,19%
Total Obligations de sociétés		23 778 332	24 333 516	57,90%
Bons du trésor Assimilables				
BTA 10-2013-6,1 %	65	66 560	67 842	0,16%
BTA 07-2017-6,75%	900	892 880	928 165	2,21%
BTA 03-2019-5,5%	4 175	4 173 700	4 185 276	9,96%
BTA 05-2022-6,9%	25	27 000	27 882	0,07%
BTA 10-2018-5,5%	83	80 130	82 236	0,20%
Total Bons de trésor		5 240 270	5 291 401	12,60%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 878 172	4,47%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		1 477 407	1 878 172	4,47%
Total obligations et valeurs assimilées		30 496 009	31 503 089	74,97%
Titres des OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	641 982	1,53%
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	326 256	0,78%
Total OPCVM		962 595	968 238	2,31%
Total		31 458 604	32 471 327	77,28%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificats de dépôt				
AMEN BANK au 15/04/2012	1 000 000	998 580	999 006	2,38%
Total émetteur AMEN BANK	1 000 000	998 580	999 006	2,38%
Total Certificats de dépôt	1 000 000	998 580	999 006	2,38%
Billets de trésorerie				
Billets de trésorerie précomptés				
TUNISIE FACTORING au 13/04/2012	2 000 000	1 988 983	1 997 797	4,75%
TUNISIE FACTORING au 11/04/2012	1 000 000	999 085	999 042	2,38%
TUNISIE FACTORING au 25/04/2012	500 000	498 045	498 827	1,19%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	3 500 000	3 486 113	3 495 666	8,32%
Total billets de trésorerie	3 500 000	3 486 113	3 495 666	8,32%
Total placements monétaires	4 500 000	4 484 693	4 494 672	10,70%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	3 726 192	3 398 829	2 839 157
Compte à terme Amen bank Pasteur	1 500 000	-	1 500 000
Vente titres à encaisser	892 475	8	-
Amen Bank Pasteur	177 002	23 953	119 328
Amen Bank Med V	114 206	323 897	22 753
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	88 512	18 712	68 015
Coupon à recevoir	<15>	<40 >	21 176
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<17 702>	<3 742 >	<13 603>
Liquidation émissions/rachats	<1 409 506>	<54 531 >	137 615
	<u>5 071 164</u>	<u>3 707 086</u>	<u>4 694 441</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

3.5 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2012 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2011	1 410 271	<108 271>	1 302 000
Exercice 2012	317 838	<20 459>	297 379
	<u>1 728 109</u>	<u><128 730></u>	<u>1 599 379</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2012

Montant	43 464 239
Nombre de titres	428 659
Nombre d'actionnaires	212

Souscriptions réalisées

Montant	9 635 539
Nombre de titres	95 029
Nombre d'actionnaires entrants	14

Rachats effectués

Montant	12 785 199
Nombre de titres	126 092
Nombre d'actionnaires sortants	11

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	7 570
Plus ou moins-value réalisée	1 125
Frais de négociation	<71 (i>
Régularisations des sommes non distribuables	<505 (i>

Capital au 31 mars 2012

Montant	40 322 698
Nombre de titres	397 596
Nombre d'actionnaires	215

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011 au</u> <u>31/03/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Intérêts sur obligations	263 408	236 090	994 232
Intérêts sur BTA	82 144	133 119	446 714
Intérêts sur BTZC	24 920	23 122	96 068
	<u>370 472</u>	<u>392 331</u>	<u>1 537 014</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011 au</u> <u>31/03/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Intérêts sur billets	29 431	43 577	113 806
Intérêts sur certificats	6 548	29 994	99 794
Intérêts sur dépôt à vue	30 365	20 482	100 873
Intérêts sur BTC	4 451	477	23 196
	<u>70 795</u>	<u>94 530</u>	<u>337 669</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 à 111 026 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011 au</u> <u>31/03/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	11 103	11 396	44 902
TCL	1 107	1 277	4 839
Autres Retenues	193	286	669
	<u>12 403</u>	<u>12 959</u>	<u>50 410</u>

Etats financiers annuels de SICAV**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	41 758 183,819	38 133 304,466
Obligations et valeurs assimilées		41 758 183,819	38 133 304,466
Placements monétaires et disponibilités		10 931 059,883	20 291 424,702
Placements monétaires	5	1 954 523,590	8 842 111,792
Disponibilités		8 976 536,293	11 449 312,910
Autres actifs		5 604,140	14 149,970
TOTAL ACTIF		52 694 847,842	58 438 879,138
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	68 098,758	74 600,544
Autres créditeurs divers	9	255 969,799	199 179,311
TOTAL PASSIF		324 068,557	273 779,855
ACTIF NET			
Capital	12	50 608 813,541	56 206 091,346
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		293,168	1 081,969
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 761 672,576	1 957 925,968
ACTIF NET		52 370 779,285	58 165 099,283
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		52 694 847,842	58 438 879,138

(*) Dont D : 12.098,630 classés sous la rubrique créances d'exploitations.

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2011</i>	<i>Année</i> <i>2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	1 813 349,097	1 643 938,713
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 813 349,097	1 608 054,988
Revenus des titres OPCVM		-	35 883,725
Revenus des placements monétaires	7	429 514,837	659 177,893
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 242 863,934	2 303 116,606
Charges de gestion des placements	10	(286 479,810)	(292 119,971)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 956 384,124	2 010 996,635
Autres produits		-	5,341
Autres charges	11	(88 565,297)	(87 009,735)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 867 818,827	1 923 992,241
Régularisation du résultat d'exploitation		(106 146,251)	33 933,727
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 761 672,576	1 957 925,968
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		106 146,251	(33 933,727)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(13 382,014)	70 198,387
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		63 177,273	176 212,207
Frais de négociation		-	(1 446,556)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 917 614,086	2 168 956,279

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 917 614,086</u>	<u>2 168 956,279</u>
Résultat d'exploitation	1 867 818,827	1 923 992,241
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(13 382,014)	70 198,387
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	63 177,273	176 212,207
Frais de négociation	-	(1 446,556)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 875 799,224)</u>	<u>(1 834 783,600)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(5 836 134,860)</u>	<u>10 333 259,457</u>
Souscriptions		
- Capital	29 946 103,889	53 924 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	2 385,013	1 386 362,765
- Régularisation des sommes distribuables	889 940,531	1 431 427,891
Rachats		
- Capital	(35 592 279,207)	(44 017 500,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 282,759)	(1 145 179,602)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 079 002,327)	(1 246 651,597)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(5 794 319,998)</u>	<u>10 667 432,136</u>
ACTIF NET		
En début de période	58 165 099,283	47 497 667,147
En fin de période	52 370 779,285	58 165 099,283
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	545 898	446 825
En fin de période	491 060	545 898
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>106,648</u>	<u>106,549</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,46%</u>	<u>3,78%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de la société « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l' « INTREMEDIAIRE INTERNATIONAL », le dépositaire étant l' « Union Internationale de Banques ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le

cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 41.758.183,819 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		40 810 555,635	41 758 183,819	79,74%
Obligation de sociétés		28 674 928,362	29 186 124,962	55,73%
AIL 2009 /1	5 000	300 000,000	313 336,000	0,60%
AIL 2011/1	5 000	500 000,000	515 584,000	0,98%
AMENBANKES 2009	10 000	866 600,000	876 200,000	1,67%
AMENBANKES 2010	10 000	933 302,811	945 878,811	1,81%
ATL 2008	5 000	200 000,000	206 136,000	0,39%
ATL 2009	10 000	600 000,000	617 384,000	1,18%
ATL 2009/2	8 000	800 000,000	808 998,400	1,54%
ATL 2009/3	15 000	900 000,000	900 204,000	1,72%
ATL 2010/1	15 000	1 200 000,000	1 219 968,000	2,33%
ATL 2010/2	5 000	500 000,000	500 112,000	0,95%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	508 168,000	0,97%
BH 2009	20 000	2 000 000,000	2 000 224,000	3,82%
BNA 2009	10 000	866 600,000	894 112,000	1,71%
BTE 2009	15 000	1 200 000,000	1 214 868,000	2,32%
BTE 2010	10 000	900 000,000	910 144,000	1,74%
BTE 2010	10 000	900 000,000	910 144,000	1,74%
BTK 2009 A	5 000	428 573,646	442 109,646	0,84%
BTK 2009 C	5 000	466 651,905	482 335,905	0,92%
CIL 2008/1	10 000	400 000,000	407 104,000	0,78%

CIL 2009/1	8 000	480 000,000	489 523,200	0,93%
CIL 2009/2	5 000	300 000,000	303 808,000	0,58%
CIL 2009/3	10 000	800 000,000	831 024,000	1,59%
CIL 2010/1	10 000	800 000,000	814 232,000	1,55%
CIL 2010/2	10 000	800 000,000	805 072,000	1,54%
CIL 2011/1	5 000	500 000,000	517 228,000	0,99%
CIL 2011/1	5 000	500 000,000	517 228,000	0,99%
PANOBEO2007	1 000	80 000,000	83 023,200	0,16%
TL 2007/1	1 500	30 000,000	30 021,600	0,06%
TL 2007/2	5 000	200 000,000	209 632,000	0,40%
TL 2008/1	3 000	120 000,000	123 153,600	0,24%
TL 2008/2	8 000	320 000,000	321 593,600	0,61%
TL 2008/3	5 000	300 000,000	314 488,000	0,60%
TL 2009/2	5 000	400 000,000	412 456,000	0,79%
TL 2010/1	10 000	800 000,000	819 176,000	1,56%
TL 2010/2	5 000	400 000,000	401 932,000	0,77%
TL 2011/1	10 000	1 000 000,000	1 022 688,000	1,95%
TL 2011/2	5 000	500 000,000	504 160,000	0,96%
TLSUB2009	3 000	180 000,000	182 179,200	0,35%
TLSUB2010	5 000	500 000,000	517 708,000	0,99%
UIB 2009/1 A	20 000	1 600 000,000	1 630 848,000	3,11%
UIB 2009/1 B	13 000	1 126 580,000	1 149 335,200	2,19%
UIB 2009/1 B	7 000	606 620,000	618 872,800	1,18%
UIB 2011/1 A	15 000	1 500 000,000	1 521 672,000	2,91%
UIB 2011/1 A	500	50 000,000	50 722,400	0,10%
UIB 2011/2	3 000	300 000,000	300 492,600	0,57%
UTL 2004	1 000	20 000,000	20 844,800	0,04%
Bons du trésor assimilables		12 135 627,273	12 572 058,857	24,01%
BTA 03/2012	4 700	4 672 227,273	4 878 776,033	9,32%
BTA 03/2013	5 000	4 996 500,000	5 171 712,84	9,88%
BTA 07/2017	250	252 500,000	258 016,626	0,49%
BTA 05/2022	2 000	2 214 400,000	2 263 553,354	4,32%
Total		40 810 555,635	41 758 183,819	79,74%
Total par rapport au total des actifs			79,25%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2011 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	37 295 100,000	821 063,216	17 141,250	38 133 304,466	
<u>* Ajustements titres OPCVM</u>					
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	5 350 000,000			5 350 000,000	
Bons du trésor assimilables	4 996 500,000			4 996 500,000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(4 038 272,000)			(4 038 272,000)	
Bons du trésor assimilables	(2 792 772,365)			(2 792 772,365)	63 177,273
<u>* Variations des plus ou moins values</u>					
Titres OPCVM					
Bon du trésor assimilables			(13 382,014)	(13 382,014)	
<u>* Variations des intérêts courus</u>					
		122 805,732		122 805,732	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	40 810 555,635	943 868,948	3 759,236	41 758 183,819	63 177,273

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.954.523,590 , se détaillant comme suit :

	<u>Garant</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31/12/2011</u>	<u>%</u> <u>actif net</u>
BT HL du 14/07/2010 à 5,2%	BTL	0	0	0,00%
Bon de trésor à court terme		1 907 604,573	1 954 523,590	3,73%
BTC au 29/05/2012 acquis le 17/05/2011		954 633,686	979 194,683	1,87%
BTC au 24/04/2012 acquis le 26/04/2011		952 970,887	975 328,907	1,86%
TOTAL		1 907 604,573	1 954 523,590	3,73%
Total par rapport au total des actifs			3,71%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.813.349,097 contre D : 1.643.938,713 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Année 2011	Année 2010
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 232 241,582</u>	<u>1 028 275,847</u>
- - Intérêts	1 232 241,582	1 028 275,847
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>581 107,515</u>	<u>579 779,141</u>
- - Intérêts des BTA	581 107,515	579 779,141
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>:</u>	<u>35 883,725</u>
- - Dividendes	-	35 883,725
TOTAL	1 813 349,097	1 643 938,713

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 429.514,837, contre D : 659.177,893 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2011	Année 2010
Intérêts des dépôts à vue	297 432,323	342 930,491
Intérêts des bons de trésor à court terme	132 082,514	294 236,614
Intérêts des billets de trésorerie	-	22 010,788
TOTAL	429 514,837	659 177,893

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 68.098,758 , contre D : 74.600,544 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Gestionnaire	68 098,758	74 600,544
	<hr/> 68 098,758	<hr/> 74 600,544

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 255.969,799 , contre D : 199.179,311 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	4 524,473	4 917,527
Dividendes à payer	229 723,036	175 829,154
Commissaire aux comptes	12 000,000	12 000,000
Autres opérateurs créditeurs	9 223,529	6 000,000
Retenue à la source	163,235	35,294
TCL	335,526	397,336
	<hr/> 255 969,799	<hr/> 199 179,311

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 286.479,810 , contre D : 292.119,971 au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	276 479,810	282 119,971
Rémunération du dépositaire	10 000	10 000
	<hr/> 286 479,810	<hr/> 292 119,971

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2011 à D : 88.565,297 contre D : 87.009,735 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	55 294,285	56 422,323
Commissaire aux comptes	14 377,732	13 461,997
Jetons de présence	8 400,000	6 000,000
TCL	4 485,727	4 612,490
Autres	6 007,553	6 512,925
	<hr/> 88 565,297	<hr/> 87 009,735

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	56 206 091,346
Nombre de titres	545 898
Nombre d'actionnaires	411

Souscriptions réalisées

Montant	29 946 103,889
Nombre de titres émis	290 849
Nombre d'actionnaires nouveaux	61

Rachats effectués

Montant	(35 592 279,207)
Nombre de titres rachetés	(345 687)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(13 382,014)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	63 177,273
Régularisation des sommes non distribuables	(897,746)

Capital au 31-12-2011

Montant	50 608 813,541
Nombre de titres	491 060
Nombre d'actionnaires	427

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,567	4,219	4,665	5,205	4,385
Charges de gestion des placements	(0,583)	(0,535)	(0,572)	(0,576)	(0,507)
Revenus net des placements	3,984	3,684	4,093	4,629	3,878
Autres produits	-	0,000	0,000	0,000	0,004
Autres charges	(0,180)	(0,159)	(0,166)	(0,209)	(0,146)
Résultat d'exploitation (1)	3,804	3,524	3,927	4,420	3,736
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,216)	0,062	(0,161)	(0,175)	0,334
Sommes distribuables de l'exercice	3,587	3,587	3,766	4,245	4,070
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,027)	0,129	(0,114)	(0,025)	0,018
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,129	0,323	0,746	0,104	0,011
Frais de négociation	-	(0,003)	(0,006)	(0,007)	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,101	0,449	0,626	0,073	0,007

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,905	3,973	4,552	4,493	3,743
Résultat non distribuable de l'exercice	0,101	0,449	0,626	0,073	0,007
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	0,442	0,284	(0,168)	0,730
Sommes non distribuables de l'exercice	0,100	0,891	0,909	(0,096)	0,737
Valeur liquidative	106,648	106,549	106,300	106,228	105,993
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,55%	0,50%	0,54%	0,54%	0,96%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,15%	0,16%	0,20%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,37%	3,54%	4,00%	7,68%

Note 13 : Autres informations (suite)

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse l'"INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars .

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 52.694.848, un actif net de D : 52.370.779 et un bénéfice de D : 1.917.614, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 avril 2012

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration du 14 avril 2011 a nommé Monsieur Khaled NOOMANE en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Nejib BEN SMAIL.

La rémunération mensuelle nette étant fixée à D : 200.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2011 à D : 2.824.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2012

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB